

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: **5176**  
Version: **GHS 1.0 fr**

date d'établissement: 2018-09-06

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance	<b>Dichlorométhane</b>
Numéro d'article	5176
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119480404-41-XXXX
No index	602-004-00-3
Numéro CE	200-838-9
Numéro CAS	75-09-2

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** substance chimique de laboratoire  
utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co KG  
Schoemperlenstr. 3-5  
D-76185 Karlsruhe  
Allemagne

**Téléphone:** +49 (0) 721 - 56 06 0

**Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149

**e-mail:** [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

**Site web:** [www.carlroth.de](http://www.carlroth.de)

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité : Division sécurité au travail et protection de l'environnement

**e-mail (personne compétente)** : [sicherheit@carlroth.de](mailto:sicherheit@carlroth.de)

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence **Poison Centre Munich: +49/(0)89 19240**

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification Règlement sur les produits dangereux

Classification selon SGH			
Rubrique	Classe de danger	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	(Skin Irrit. 2)	H315
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	(Eye Irrit. 2A)	H319
3.6	cancérogénicité	(Carc. 2)	H351
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	(STOT SE 3)	H336

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Effets narcotiques.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage SGH

#### Mention d'avertissement

Attention

#### Pictogrammes

GHS07, GHS08



#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges
H351	Susceptible de provoquer le cancer

#### Conseils de prudence

##### Conseils de prudence - prévention

Porter des gants de protection.

##### Conseils de prudence - intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

##### Conseils de prudence - stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

##### Conseils de prudence - élimination

Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

Usage réservé aux utilisateurs professionnels

#### Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention d'avertissement: **Attention**

Symbole(s)



H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Éliminer le contenu/récipient dans des installations de combustion industrielles.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## 2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Nom de la substance	Dichlorométhane
No index	602-004-00-3
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119480404-41-XXXX
Numéro CE	200-838-9
Numéro CAS	75-09-2
Formule moléculaire	CH <sub>2</sub> Cl <sub>2</sub>
Masse molaire	84.93 g/mol

#### Impuretés et additifs, classification selon le règlement de l'UE

Nom de la substance	Identificateur	Conc.	Classification selon 1272/2008/CE
2-méthyl-2-butène	No CAS 513-35-9  No CE 208-156-3	20 – 60 ppm	Flam. Liq. 2 / H225 Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Muta. 2 / H341 Carc. 2 / H351 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours



#### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

#### Après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

#### Après contact cutané

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

#### Après contact oculaire

Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### Après ingestion

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Danger en cas d'aspiration. Appeler immédiatement un médecin.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Toux, Opacité de la cornée, Vertige, Nausée, Irritation, Vomissements, Dyspnée, Étourdissement, Somnolence, Narcose

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant  
l'eau pulvérisée, mousse, poudre d'extincteur à sec, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

#### Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), chlorure d'hydrogène (HCl), phosgène

### 5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



#### Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une aération suffisante.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'exposition. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les récipients hermétiquement fermés.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

#### Considération des autres conseils

##### • Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

##### • Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 – 25 °C.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Mention	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m <sup>3</sup> ]	Source
CA	dichlorométhane	75-09-2		OEL (BC)	25				"BC Regulation"
CA	Dichloromethane (Methylene chloride)	75-09-2		OEL (AB)	50	174			OHS Code
CA	chlorure de méthylène	75-09-2		PEV/VEA	50	174			Regulation OHS

#### Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

### • valeurs relatives à la santé humaine

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	353 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
DNEL	706 mg/m <sup>3</sup>	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
DNEL	12 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

### • valeurs relatives pour l'environnement

Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement
PNEC	0.27 mg/l	eau
PNEC	0.31 mg/l	eau douce
PNEC	0.031 mg/l	eau de mer
PNEC	26 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)
PNEC	2.57 mg/kg	sédiments d'eau douce
PNEC	0.26 mg/kg	sédiments marins
PNEC	0.33 mg/kg	sol

### • PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	0.37 mg/l	eau douce	court terme (cas isolé)
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	0.37 mg/l	eau de mer	court terme (cas isolé)
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	5.77 mg/l	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	8.1 mg/kg	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	8.1 mg/kg	sédiments marins	court terme (cas isolé)
2-méthyl-2-butène	513-35-9	PNEC	1.44 mg/kg	sol	court terme (cas isolé)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage



Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## Protection de la peau



### • protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

### • type de matière

FKM: fluoroélastomère

### • épaisseur de la matière

0,7mm.

### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>120 minutes (perméation: niveau 4)

### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

## Protection respiratoire



Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Formation d'aérosol ou de nébulosité. Type: AX (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition, code couleur: marron).

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique	liquide (fluide)
Couleur	incolore
Odeur	douceâtre
Seuil olfactif	250 ppm

#### Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	(neutre)
Point de fusion/point de congélation	-95 °C à 1,013 hPa
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	40 °C à 1,013 hPa
Point d'éclair	ne s'applique pas
Taux d'évaporation	il n'existe pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent (fluide)

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

### Limites d'explosivité

• limite inférieure d'explosivité (LIE)	13 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	22 % vol
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non pertinent
Pression de vapeur	450 – 470 hPa à 20 °C
Densité	1.33 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur	2.93 (air = 1)
Densité globale	Ne s'applique pas
Densité relative	Des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles.

### Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau ~ 20 g/l à 20 °C

### Coefficient de partage

n-octanol/eau (log KOW)	1.25 (valeur de pH: 7, 20 °C) (ECHA)
Température d'auto-inflammabilité	605 °C à 1,013 hPa
Température de décomposition	il n'existe pas de données disponibles
Viscosité	
• viscosité dynamique	0.43 mPa s à 20 °C
Propriétés explosives	N'est pas classé comme explosible
Propriétés comburantes	aucune

## 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

### 10.2 Stabilité chimique

Décomposition possible sous l'effet prolongé de la lumière.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Danger d'explosion: Métaux alcalins, Aluminium, Amines, Oxydes azotés (NO<sub>x</sub>), Acide nitrique, Oxygène, Sodium, Potassium,  
Réaction exothermique avec: Métal alcalino terreux, Poudres de métaux, Amide

### 10.4 Conditions à éviter

Lumière.

### 10.5 Matières incompatibles

matières plastiques et caoutchouc, Métaux légers, Acier

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.



# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce	Source
oral	LD50	>2,000 mg/kg	rat	ECHA
cutané	LD50	>2,000 mg/kg	rat	ECHA

#### Corrosion/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

##### Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

- **En cas d'ingestion**

vomissements, nausée, danger en cas d'aspiration

- **En cas de contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux, opacité de la cornée

- **En cas d'inhalation**

vertige, étourdissement, fatigue, narcose

- **En cas de contact avec la peau**

provoque une irritation cutanée

#### Autres informations

Autres effets néfastes: Effondrement circulatoire, Pertes de connaissance, Lésions du foie et des reins

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

selon 1272/2008/CE: N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### Toxicité aquatique (aiguë)

Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
LC50	193 mg/l	tête-de-boule (Pimephales promelas)	96 h
LC50	27 mg/l	daphnia magna	48 h

#### Toxicité aquatique (chronique)

Effet	Valeur	Espèce	Source	Durée d'exposition
LC50	471 mg/l	poisson	ECHA	8 d
EC50	2,590 mg/l	micro-organismes	ECHA	40 min
NOEC	357 mg/l	poisson	ECHA	8 d

### 12.2 Processus de la dégradabilité

La substance est facilement biodégradable.

Demande Théorique en Oxygène: 0.3768 mg/mg

Dioxyde de Carbone Théorique: 0.5182 mg/mg

Processus	Vitesse de dégradation	Temps
biotique/abiotique	5 - 26 %	28 d
disparition de l'oxygène	68 %	28 d

#### Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
2-méthyl-2-butène	513-35-9	disparition de l'oxygène	7 %	28 d

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

n-octanol/eau (log KOW)

1.25 (valeur de pH: 7, 20 °C)

### 12.4 Mobilité dans le sol

Constante de la loi de Henry

0.002 Pa m<sup>3</sup>/mol à 24.8 °C

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

### 12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR).

### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	1593
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU Composants dangereux	DICHLOROMÉTHANE Dichlorométhane
14.3	Classe(s) de danger pour le transport  Classe	 6.1 (matières toxiques)
14.4	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	aUCUNE (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

#### • Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1593
Désignation officielle	DICHLOROMÉTHANE
Mentions à porter dans le document de bord	UN1593, DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III, (E)
Classe	6.1
Code de classification	T1
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1



Dispositions spéciales (DS)	516, 802(ADN)
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	60

#### • Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1593
Désignation officielle	DICHLOROMETHANE
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1593, DICHLOROMÉTHANE, 6.1, III
Classe	6.1
Polluant marin	-
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1



Dispositions spéciales (DS)	-
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-A
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Groupe de séparation	10 - Hydrocarbures halogénés liquides

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

### • Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1593
Désignation officielle	Dichlorométhane
Mentions à porter dans la déclaration de l'expéditeur (shipper's declaration)	UN1593, Dichlorométhane, 6.1, III
Classe	6.1
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	6.1



Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	2 L

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations nationales (États-Unis)

##### Toxic Substance Control Act (TSCA)

Pas énuméré.

The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)

Pas énuméré.

##### CERCLA

#### List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (CERCLA section 102a) (40 CFR 302.4)

Nom de la substance	No CAS	%M	Re-marques	Statutory code	RCRA waste No.	Final RQ pounds (Kg)
Dichlorométhane	75-09-2	100		2 3 4	U080	1000 (454)

#### Légende

- 2 "2" indicates that the source is section 307(a) of the Clean Water Act
- 3 "3" indicates that the source is section 112 of the Clean Air Act
- 4 "4" indicates that the source is section 3001 of the Resource Conservation and Recovery Act (RCRA)

##### Clean Air Act

Pas énuméré.

##### New Jersey Worker and Community Right to Know Act

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

Nom de la substance	No CAS	%M	Re- marque s	Classifi- cations	Énumé- ré dans	Sub- stance number	DOT number
Dichlorométhane	75-09-2	100		CA MU	1 2 3 4 5 6 7 8 15 17 18 20 21	1255	1593

### Légende

- 1 Occupational Safety and Health Administration, 29 CFR 1910-Occupational Safety and Health Standards, Subpart Z-Toxic and Hazardous Substances, July 1, 2008.
- 15 "Fire Protection Guide to Hazardous Materials," NFPA 49 (Hazardous Chemicals Data), NFPA 325 (Guide to Fire Hazard Properties of Flammable Liquids, Gases, and Volatile Solids), and NFPA 704 (Standard System for the Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response), National Fire Protection Association (NFPA), 2001.
- 17 "2008 Emergency Response Guidebook," Research and Special Programs Administration, U.S. Department of Transportation, 2008.
- 18 List of Toxic Release Inventory Chemicals, Section 313, Emergency Planning and Community Right to Know Act (EPCRA), Toxic Release Inventory (TRI) Program, U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 372.65, July 1, 2008.
- 2 "2009 TLVs® and BEIs®, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices," American Conference of Governmental Industrial Hygienists (ACGIH), 2009.
- 20 List of Hazardous Substances and Reportable Quantities (RQ), Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980 (CERCLA), U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 302, Table 302.4, July 1, 2008.
- 21 21. Hazardous Wastes from the P and U Lists, Resource Conservation and Recovery Act (RCRA), U.S. Environmental Protection Agency, 40 CFR 261.33, July 1, 2008.
- 3 Office of Hazardous Materials Safety, Research and Special Programs Administration, U.S. Department of Transportation, 49 CFR 172.101-Hazardous Materials Table, October 1, 2008.
- 4 "NIOSH Pocket Guide to Chemical Hazards," National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH), U.S. Department of Health and Human Services, No. 2005-149, September 2005.
- 5 "Eleventh Report on Carcinogens, 2004," National Toxicology Program, National Institute of Environmental Health Sciences, Public Health Service, U.S. Department of Health and Human Services, 2004.
- 6 "Environmental Hazardous Substance List," New Jersey Department of Environmental Protection, N.J.A.C. 7:1G-2, as printed in the Community Right to Know Survey Instruction Book, 2008.
- 7 IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans, "All Supplements, All Volumes, Groups 1, 2A, 2B, and 3, International Agency for Research on Cancer (IARC), World Health Organization, 2008.
- 8 Integrated Risk Information System (IRIS) Database for Risk Assessment, Office of Research and Development, National Center for Environmental Assessment, U.S. Environmental Protection Agency (EPA), September 2008.
- CA Cancérogène
- MU Mutagène

### California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Nom de la substance	No CAS	%M	Re- marque s	Type of the toxicity	Re- marque s	NSRL or MADL (µg/ day)	Date lis- ted
Dichlorométhane	75-09-2	100		cancer		50 200 (in- halation)	1988-04-01

### Précurseurs de drogues

Pas énuméré.

### Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

#### NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (HMIS). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	2	temporary or minor injury may occur
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic:  
Flammability:  
Health:  
Personal protection:  
Physical hazard:

Chronic hazard  
Flammability hazard  
Health hazard  
Personal protective equipment (PPE) for normal use  
Physical hazard

### NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	1	material that must be preheated before ignition can occur
Health	2	material that, under emergency conditions, can cause temporary incapacitation or residual injury
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Flammability:  
Health:  
Instability:

Flammability hazard  
Health hazard  
Instability hazard

### Réglementations nationales Canada: Domestic Substances List (DSL)

La substance est répertoriée.

### Inventaires nationaux

La substance est répertoriée dans les inventaires nationaux suivants:

Pays	Inventaires nationaux	Status
AU	AICS	la substance est répertoriée
CA	DSL	la substance est répertoriée
CN	IECSC	la substance est répertoriée
EU	ECSI	la substance est répertoriée
EU	REACH Reg.	la substance est répertoriée
JP	CSCL-ENCS	la substance est répertoriée
KR	KECI	la substance est répertoriée
MX	INSQ	la substance est répertoriée
NZ	NZIoC	la substance est répertoriée

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

Pays	Inventaires nationaux	Status
PH	PICCS	la substance est répertoriée
TR	CICR	la substance est répertoriée
TW	TCSI	la substance est répertoriée
US	TSCA	la substance est répertoriée

## Légende

AICS	Australian Inventory of Chemical Substances
CICR	Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS	List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)
DSL	Domestic Substances List (DSL)
ECSC	CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)
IECSC	Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ	National Inventory of Chemical Substances
KECI	Korea Existing Chemicals Inventory
NZIoC	New Zealand Inventory of Chemicals
PICCS	Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances
REACH Reg.	Substances enregistrées REACH
TCSI	Taiwan Chemical Substance Inventory
TSCA	Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour la substance.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regula-tion"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Chro-nic	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique
Asp. Tox.	danger en cas d'aspiration
Carc.	cancérogénicité
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant nu-mérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CERCLA	Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/ DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chi-miques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
Flam. Liq.	liquide inflammable



# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



## Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)

numéro d'article: 5176

Abr.	Description des abréviations utilisées
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
MARPOL	la convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
Muta.	mutagénicité sur cellules germinales
NFPA® 704	Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OHS Code	Occupational Health and Safety Code: Occupational exposure limits for chemical substances (Alberta)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
Regulation OHS	Règlement sur la santé et la sécurité du travail: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air (Québec)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	corrosif pour la peau
Skin Irrit.	irritant pour la peau
STOT SE	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
VLCT	valeur limite court terme
VME	valeur limite de moyenne d'exposition
vPvB	very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

### Principales références bibliographiques et sources de données

- OSHA Hazard Communication Standard (HCS), 29 CFR 1910.1200
- Règlement sur les produits dangereux (RPD)
- Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses
- Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
- Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

# Fiche de données de sécurité

Règlement sur les produits dangereux (RPD)



**Dichlorométhane ROTIDRY®Sept ≥ 99,9% (≤50 ppm H<sub>2</sub>O)**

numéro d'article: **5176**

## Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H225	liquide et vapeurs très inflammables
H302	nocif en cas d'ingestion
H304	peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	provoque une irritation cutanée
H319	provoque une sévère irritation des yeux
H336	peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	susceptible d'induire des anomalies génétiques
H351	susceptible de provoquer le cancer
H411	toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Clause de non-responsabilité

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.